

...et si la Loi sur les langues officielles n'avait pas existé?



Âge visé

12-13 ans, 14-15 ans, 16 ans et +

Conception

Vaillancourt, Richard
les membres du comité

Disciplines scolaires

Communication orale, Éducation à la citoyenneté, Éducation personnelle et sociale, Français, Histoire, Sciences humaines

Thème(s)

Droit et justice, Francophonie, Vie communautaire

Principes directeurs

S'inscrire dans la francophonie contemporaine

Mot(s)-clé(s)

citoyenneté, évolution, francophones, opinions, droits linguistiques

Introduction

Cette activité de création permet aux élèves d'imaginer ce que serait la situation actuelle du français si la *Loi sur les langues officielles* n'avait pas existé. Les élèves sont invités à partager les effets positifs de la *Loi sur les langues officielles* depuis son adoption en 1969 et à imaginer les conséquences possibles d'une absence de cette loi sur le statut du français au Canada et pour les communautés francophones.

Démarche

En groupe-classe

Menez une réflexion avec les élèves sur les notions de droits et de libertés établies par la *Charte canadienne des droits et libertés*. Parmi ces droits et ces libertés, on retrouve : la liberté d'expression, le droit à l'égalité entre les hommes et les femmes, les droits des peuples autochtones, le droit d'utiliser l'une ou l'autre des deux langues officielles du Canada, ainsi que le droit des minorités linguistiques francophones et anglophones à une instruction dans leur langue. Vous pouvez lire le document reproductible intitulé *Charte canadienne des droits et libertés* pour bonifier les réponses des élèves.

Réalisez un remue-méninges en invitant les élèves à imaginer ce que serait la situation actuelle du français si la *Loi sur les langues officielles* n'existait pas.

Ensemble, faites ressortir les effets positifs de la *Loi sur les langues officielles* depuis son adoption en 1969 en vous inspirant de votre réalité quotidienne. Par exemple, vous fréquentez une école francophone gérée par des francophones.

En équipe

Invitez les élèves à imaginer et à discuter des conséquences possibles d'une absence de loi sur le statut du français au Canada et de l'impact de cette absence sur les communautés francophones.

À l'aide des médias, de la technologie ou du moyen d'expression de leur choix, invitez les élèves à créer une situation fictive illustrant les conséquences possibles de l'absence de cette loi.

En groupe-classe

Demandez aux élèves de partager leurs réflexions et leurs productions avec les autres élèves de la classe.

Dressez une liste des constats sur la portée de la *Loi sur les langues officielles* depuis son adoption en 1969 dans votre vie d'aujourd'hui en posant les questions suivantes :

- Quelle place occupe le français dans votre vie?
- Quelle place occupe le français dans votre famille?
- Quelle place occupe le français au sein de votre communauté?

- Quelle place occupe le français au Canada?

POUR ALLER PLUS LOIN

- Avec les élèves, rédigez un journal pour partager leurs constats.
- Explorez l'idée de créer un recueil de textes dystopiques.
- Invitez des organismes francophones de votre milieu à venir échanger avec vous sur ce sujet.
- Partagez l'initiative dans les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram, etc.) de l'école et du conseil scolaire, sur le site de l'école, dans l'infolettre, etc.

[Télécharger le document reproductible](#)

Note aux utilisatrices et utilisateurs des activités de la collection «50e - Loi sur les langues officielles»

Ces activités sont conçues spécifiquement pour accompagner le personnel scolaire auprès des élèves. Elles sont accessibles à tous selon votre degré variable de confort et de connaissance du domaine du droit et de la justice en lien avec les langues officielles.